

De : PREF COVID <[pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr](mailto:pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr)>

Envoyé : vendredi 13 mai 2022 09:25

À : destinataires inconnus:

Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID-19 // Point de situation au 13.05.2022

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Madame la Présidente du Conseil Régional,

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

### 1. Point épidémiologique

Au 12 mai 2022, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 390 (-43) hospitalisations en cours dont 21 (+3) en réanimation et 24 (=) soins intensifs et soins critiques
- 1 329 (+14) personnes décédées

**Le taux d'incidence en Haute-Garonne continue de diminuer avec une valeur de 371 cas/100 000 personnes au 12 mai 2022.**

Du 12/05/22	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Région Occitanie	National	Alerte maximale
Taux d'incidence en population générale	371/ 100 000 	Non disponible	361/100 000 	415/100 000 	> 250 / 100 000
Taux d'incidence chez les 20 - 30 ans	Non disponible	Non disponible	Non disponible	/	/
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	> 100 / 100 000
Part des patients COVID dans les réanimations	Non disponible	Non disponible	Non disponible	26,5 % 	> 30 %

### 2. Point de situation sur la stratégie vaccinale en Haute-Garonne

- **Bilan chiffré au 12/05/2022**

Au 12/05/2022, 12 752 999 injections ont été réalisées en Occitanie. L'Occitanie est la 4ème région française en nombre d'injections derrière l'Île de France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle Aquitaine.

La Haute-Garonne est le premier département d'Occitanie en nombre d'injections avec au total de 2 819 563 injections (1 049 873 premières injections, 1 008 505 deuxièmes injections, 736 426 troisièmes injections et 24 725 quatrièmes injections).

- **Offre vaccinale en Haute-Garonne**

Vous pouvez bénéficier de la vaccination, initiale ou de rappel dans les sites suivants :

- Pharmacies et auprès des professionnels de santé de ville référencés sur : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-31-haute-garonne.html>

- Centre de vaccination municipal de Toulouse permanent (17 place de la Daurade à Toulouse) - ouvert les lundi, mardi, mercredi et jeudi.

- Hôpital Joseph Ducing - 15 Rue Varsovie, 31300 Toulouse

- Toulouse-CHU de Purpan Allée Jean Dausset - ouvert du lundi au vendredi

- Toulouse-CHU de Larrey - 24 chemin de Pouvoirville - ouvert du lundi au vendredi

Pour mémoire, il est possible de prendre rendez-vous en ligne :

- sur Keldoc : <https://www.keldoc.com/>

- sur sante.fr : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-31-haute-garonne.html>

Pour toute information complémentaire relative à la campagne de rappel vaccinal, veuillez trouver au lien suivant la foire aux questions du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-particulier/dose-de-rappel-covid19>

### 3. Levée de l'obligation du port du masque dans les transport en commun à compter du lundi 16 mai 2022

À l'issue du Conseil des ministres du 11 mai 2022, le ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé la levée de l'obligation du port du masque dans les transports publics (bus, métros, trains, avions, taxis...), à compter du lundi 16 mai 2022.

Pour rappel, le port du masque reste obligatoire dans les lieux de santé pour les soignants, les patients et les visiteurs des lieux de santé et de soins. Il demeure également recommandé dans les lieux clos et les grands rassemblements pour les personnes fragiles au regard de leur âge ou de leurs pathologies.

Veillez trouver plus d'information au lien suivant : <https://www.gouvernement.fr/actualite/fin-du-port-du-masque-dans-les-transports>

#### **4. Covid-19 : aide exceptionnelle pour les journalistes pigistes**

Le Gouvernement crée une aide financière destinée aux journalistes pigistes ayant subi une diminution d'activité en raison de la crise sanitaire. Ainsi, à partir du 16 mai 2022 et jusqu'au 15 juillet 2022, les journalistes pigistes qui ont subi une baisse de revenus entre l'année 2019 et l'année 2021 pourront solliciter un soutien financier.

Les demandeurs seront informés fin juillet 2022 du montant de l'aide qui leur sera attribuée et qui fera l'objet d'un versement en août 2022.

Veillez trouver plus d'informations au lien suivant : <https://www.gouvernement.fr/actualite/covid-19-aide-exceptionnelle-pour-les-journalistes-pigistes>  
Ainsi que le communiqué de presse du ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiques-de-presse/Ouverture-de-la-plateforme-de-demande-d-aide-exceptionnelle-pour-les-journalistes-pigistes-ayant-subie-une-diminution-d-activite-en-raison-de-la-cris>

#### **5. Actualisation de la Foire Aux Questions (FAQ) du Ministère des Solidarités et de la Santé au 10 mai 2022**

Le Ministère des Solidarités et de la Santé a actualisé sa Foire Aux Questions relative aux gestes barrières.

Veillez trouver au lien suivant la Foire aux Questions (FAQ) du 10 mai 2022 : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/article/les-gestes-barrieres>

#### **6. Dispositif de suivi de crise en Préfecture**

Des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales. Par ailleurs, des points de situation sont fréquemment diffusés. Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h :

**05.34.45.33.30.**

Pour toutes les questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur la Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Étienne GUYOT*